Solidaires Sud Rural Territoires

Union syndicale Solidaires

La feuille de choux

Édito : Le monde d'après

Nous y voilà. Je l'appelais de mes vœux, nous y sommes.

Ah bon ? J'attendais un monde plus juste et solidaire, un monde où chacun aurait pris conscience que l'argent n'est pas tout, que nous avons besoin les uns des autres, que ce ne sont pas les actionnaires des multinationales qui sont les « héros du quotidien », mais les soignant(e)s, éboueurs(euses), caissiers(ères) et autres livreurs(euses), et bien d'autres métiers sans qui le pays ne peux pas fonctionner.

Nous voilà à l'automne, après un printemps confiné, un été déconfiné, avec tout autant d'incohérences qu'au début de la crise, que ce soit dans la gestion de celle-ci par nos dirigeants, que dans les théories des spécialistes, devenus pour l'occasion des vedettes de télé-réalité, le tout relayé par des médias complaisants. Comme disent les plus jeunes, ils font le buzz.

Je parlais d'incohérences. Elles tombent en cascade du plus haut niveau au plus modeste. Le président fait des annonces qui sont ensuite occultées par son gouvernement, empêtré qu'il est dans la rédaction de textes plus liberticides les uns que les autres.

Le gouvernement fait des annonces qui sont ensuite ignorées par les élus locaux (bien leur en prend parfois !). Les ministres pondent des feuilles de routes que les directeurs de structures ne suivent pas, soit par manque de moyens, soit par idéologie.

Un petit exemple ? Le télétravail. Le sujet à la mode. Il faut télétravailler le plus possible. OK, allons-y. Eh bien dans les structures, après que l'idée ait fait son chemin du plus haut niveau à celui du terrain, les agents sont soumis à des règles qui sont loin de favoriser le télétravail. Manque de matériel (certains agents travaillent avec leurs propres moyens sans en être dédommagés ni même remerciés), lenteur de la mise en place, car les secrétariats généraux n'ont plus que les Secrétariats Généraux Communs (SGC) en tête, le reste n'étant pas prioritaire, les chefs de services ou d'établissements qui préfèrent avoir leurs agents sous les yeux, on ne sait jamais… Et que dire des réflexions du genre « ah, tu ne travailles pas demain ? Euh, si, je suis en télétravail ! Bah, c'est pareil, tu es chez toi » ?

Voilà pour les incohérences. Mais dans ce monde d'après, qui ressemble comme un jumeau affaibli au précédent, il y a aussi une perte drastique des libertés individuelles, une population exsangue, un patronat qui licencie à tour de bras malgré les bénéfices et qui, en fin de compte, va recevoir enveloppée dans un paquet cadeau, une somme exorbitante sans aucune contrepartie.

Finalement, je commence à me dire que je préférais le monde d'avant, celui où on pouvait manifester, croire (mais pas tout) ce que l'on me disait, aller où je voulais sans contrainte. Et les animaux qui pendant le confinement avaient reconquis des territoires, sont repartis se cacher…

Quand les vavaches regardent passer le train du QPPV …

Depuis le 1er janvier 2015, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPPV) ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS) et de nouveaux périmètres ont été définis.
Les agents des DDI affectés dans les services situés dans ces QPPV sont éligibles au bénéfice de l'avantage spécifique d'ancienneté (ASA), soit un mois de bonification d'ancienneté pour les trois premières années (du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017) et deux mois pour chaque année suivante.
Alors que la note de mise en œuvre pour les agents du MTES a été publiée en Juillet 2018, celle du MAA n'est sortie qu'en Décembre 2019 ! 1 an et demi pour faire un copier/coller !
Et cela sous la pression de SUD Rural territoires tant au niveau local, que régional ou national.
Conséquence directe de ce retard, alors que les agents du MTES et du MI reçoivent depuis début Janvier 2020 les arrêtés leur signifiant la bonification des mois d'ancienneté et les rattrapages de salaire correspondants, ceux du MAA sont toujours en attente d'une quelconque nouvelle.
Et rien ne vient ! Ce qui est dramatique, c'est que les agents du MAA partant à la retraite perdent le bénéfice de ces bonifications, n'ayant qu'un an pour demander une revalorisation de leur retraite.

Tout bénef pour l'administration du MAA ! A croire qu'il n'y a pas de petites économies, d'autant plus que, renseignements pris, ce dossier ne suscite aucune difficulté technique.
Et voilà, les vavaches du MAA regardent passer le train ! Il en avait été de même avec le traitement des dossiers antérieurs à 2015 (ZUS dont le dénouement avait nécessité un recours au tribunal administratif).

La vavache de SUD, elle, ne l'entend pas de cette oreille : elle n'a pas fini de ruer dans les brancards tant que cette disparité de traitement entre les agents de l'agriculture et leurs collègues de l'environnement et de l'intérieur ne sera pas gommée !

A bon entendeur salut, car nous en avons sous le sabot !

Mobilisation contre la casse de l'AP en STAV : Grève et manifestation le 30 juin !

À la rentrée scolaire, le mépris remplace la reconnaissance : les heures d'enseignements individualisés en STAV (accompagnement personnalisé – soutien et orientation) ne seront plus rémunérées en intégralité mais seulement à 50 % !

C'est une véritable provocation en pleine sortie de confinement.

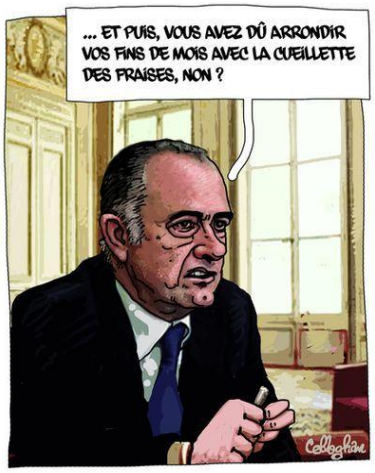

SUD Rural Territoires en intersyndicale avec la CGT agri, le SNETAP FSU et FO s'est mobilisé contre cette injustice et notre mobilisation a obtenu un recul de la DGER. Mme Isabelle CHMITELIN, directrice générale de l'enseignement et de la recherche a dû battre en retraite : "*Compte tenu de la nouveauté que représente le coefficient 0,5 appliqué depuis la rentrée 2019 et de l'incompréhension relativement généralisée de ce mode de détermination des besoins en DGH, la décision a été prise de ne pas appliquer ce coefficient pour l'année scolaire 2020-2021.*
Pour la rentrée prochaine, il est par conséquent demandé à l'équipe de direction de comptabiliser les 2 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé et d'aide à l'orientation en baccalauréat technologique STAV comme valant 2 heures de face à face".

Nous restons vigilants sur l'application de cette décision dans la durée. Notre mobilisation a payé et a fait reculer notre ministère toujours prêt à imposer des restrictions budgétaires sur le dos des personnels !

Quand le gouvernement dégraisse le MAAmouth, la vache s'insurge et SUD Rural Territoires s'adresse au ministre

Monsieur le ministre,

Avec 100 milliards d'euros, le premier ministre a annoncé une série de mesures pour relancer l'économie française suite à la crise du covid-19, qui est loin d'être terminée. Il ne fait en réalité que répondre aux demandes du patronat, sans tenir compte des urgences sociales[1] et environnementales qui accablent la France. En effet, ces aides ne sont conditionnées à aucun devoir pour les entreprises qui pourront continuer à développer des activités incompatibles avec les limites planétaires.

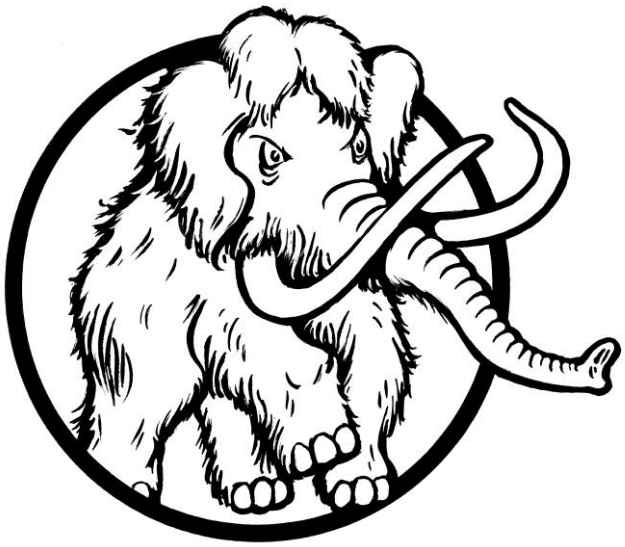

L'embauche d'agents pour le développement des services publics n'est pas envisagée alors que ceux-ci ont démontré à chaque crise leur rôle d'amortisseur social. De plus, l'indispensable changement de cap écologique nécessitera un accompagnement fort de la part des services de l'État.

Concernant le ministère en charge de l'agriculture, le gouvernement avait l'opportunité de réorienter les systèmes agricoles et alimentaires, secteurs indispensables au bon fonctionnement de nos sociétés. Au lieu de cela, la transition agricole et alimentaire ne bénéficiera que de saupoudrage, via des appels à projet, sans réelle impulsion sociale ni écologique.

La logique d'appels à projet ne peut que créer des mesurettes éparses, bien insuffisantes au regard des urgences actuelles.

Si les grands objectifs comme la souveraineté alimentaire ou l'installation-transmission sont bien cités, il n'y a aucune politique de soutien et d'accompagnement massif des agricultrices et agriculteurs pour rendre leurs productions plus respectueuses de l'humain et de l'environnement.

Cet accompagnement ne peut pas se faire sans un enseignement agricole public fort, pour former de futurs agricultrices et agriculteurs non seulement bons professionnels mais aussi citoyens responsables. Pour cela, il faut se donner les moyens de recruter suffisamment d'enseignants, eux-mêmes formés correctement. Idem pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Mais l'accompagnement passe aussi par des services de l'État capables de conseiller et d'orienter les agricultrices et agriculteurs dans toutes leurs démarches, de garantir l'accès au foncier de celles et ceux qui cherchent à s'installer et de protéger les petites structures contre les velléités d'extension des plus grosses.

L'actualité nous démontre aussi la nécessité de donner des moyens humains et matériels aux services de contrôle du ministère, aussi bien pour la protection des animaux que pour celle de l'environnement.

Certes, vous n'êtes pas avare en déclarations pour défendre notre souveraineté alimentaire, protéger l'environnement, favoriser les circuits courts et une alimentation saine et cætera. Mais où sont les moyens nécessaires dans votre projet de budget ?

[1] 1 milliard, soit 1 % du plan, pour hausse de l'allocation de rentrée et repas à 1 euro en restaurant universitaire, aide aux associations et à l'hébergement d'urgence…

1 ter Rue de Lowendal - 75732 Paris cedex 15
Tél. :07 69 71 60 23
sud-rural@agriculture.gouv.fr ; buro@sud-rural.org ; http://www.sud-rural.org

Syndiquons-nous pour mieux faire ensemble

Nous assistons depuis plus d'une décennie à une extension de la place du droit dans la vie économique et sociale et malheureusement, nos vies professionnelles n'échappent pas à la juridicisation de notre société.
De plus en plus fréquemment, des pratiques, des coutumes d'établissement se retrouvent hors du cadre de nouvelles légalités souvent méconnues par des employés qui ont toujours fait "comme ça".

Il n'est pas rare que notre syndicat soit sollicité pour conseiller, soutenir un salarié devant faire face à un blâme de sa hiérarchie, voire à une procédure judiciaire.
Qu'elle émane d'une personne syndiquée ou non, nous tentons de répondre à ce type de demande et nous nous félicitons de constater qu'en cas de conflit professionnel, les employés pensent au soutien d'un syndicat.
Cependant, il est regrettable qu'une fois le conflit réglé, les personnes que nous avons soutenues disparaissent de la vie syndicale. Les organisations syndicales ont besoin de leur expérience et de l'énergie du plus grand nombre pour continuer. Pour continuer de faire face efficacement à des litiges de plus en plus nombreux. Pour continuer de défendre nos droits souvent attaqués. Pour défendre la qualité du service public que nous assurons.

Non au retour des insecticides néonicotinoïdes !

Le gouvernement a annoncé qu'il voulait accorder une dérogation à l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes pour la culture de la betterave dès l'année prochaine.

Il s'agit d'un recul inacceptable, car la France avait décidé d'interdire dès 2016 ces insecticides très dangereux et persistants qui contaminent l'ensemble de l'environnement pendant plusieurs années après leur utilisation, impactant gravement les milieux et les pollinisateurs.

Sud Rural Territoires exige du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de ne pas accorder de dérogation aux betteraviers leur permettant d'utiliser des insecticides néonicotinoïdes en enrobage de semence la saison prochaine.

Nous devons nous mobiliser pour mettre en échec ce qui n'est encore qu'un projet de ce gouvernement qui se moque des enjeux écologiques. En effet pour aboutir, le gouvernement aura besoin d'obtenir une modification de la Loi Biodiversité de 2016 qui prévoit l'interdiction des néonicotinoïdes.

Pour défendre le recours à ces néonicotinoïdes, des industriels agricoles prétendent que leur usage pour la betterave ne poserait pas de problème pour les insectes, les betteraves étant récoltées avant floraison. Certes, cette plante est bien récoltée avant floraison, mais l'usage des néonicotinoïdes en enrobage de semence laisse ces insecticides présents très longtemps dans le sol, contaminant les cultures suivantes, les plantes sauvages situées à proximité et l'ensemble de l'environnement avoisinant.

Avec cette décision le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a ouvert une véritable boîte de Pandore car maintenant ce sont les producteurs de maïs qui, à leur tour, frappent à la porte pour obtenir eux aussi une dérogation qui leur permettait d'avoir recours à ces insecticides destructeurs de toute biodiversité. Ainsi, le principe d'interdiction risque de disparaître totalement par le biais de dérogations accordées par un gouvernement prétendument attaché au respect de la planète.

Les lobbies de la chimie dictent les projets de loi aux ministres de l'Agriculture et de la soi-disant « Transition écologique ».

SUD RURAL TERRITOIRES
1 ter Rue de Lowendal - 75732 Paris cedex 15
Tél. :07 69 71 60 23
sud-rural@agriculture.gouv.fr ; buro@sud-rural.org ; http://www.sud-rural.org